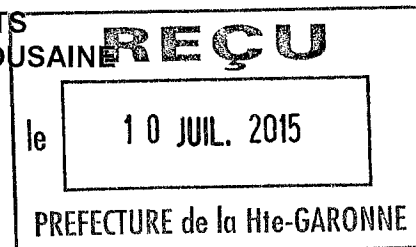


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE



* *
*

Séance du 08 Juillet 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

6 - INVESTISSEMENTS METRO

6.4 - AMELIORATIONS LIGNE A - Marché n° 52M 2015 12530 M : Mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires de 12 stations (Bellefontaine, Reynerie, Mirail Université, Bagatelle, Arènes, Saint-Cyprien, Capitole, Marengo SNCF, Jolimont, Roseraie, Argoulets, Balma Gramont) de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long - approbation du marché à conclure avec le groupement INGEROP/BELLOUARD/MONTLAUR & BALDUCCHI

L'an deux mille quinze, le huit juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, M. TRAUTMANN.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, MOUDENC, RAYNAL, MME TRAVAIL-MICHELET.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Par délibération n°2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A.

Dans le cadre de cette opération, la SMAT a lancé plusieurs consultations de maîtrise d'œuvre en application des dispositions des articles 160, 161 et 168 du Code des marchés publics, à savoir :

- un marché de maîtrise d'œuvre pour les stations courtes souterraines,
- un marché de maîtrise d'œuvre pour les stations pré-adaptées,
- un marché de maîtrise d'œuvre pour la station Jean Jaurès,
- un marché de maîtrise d'œuvre pour la station Basso Cambo,
- un marché de maîtrise d'œuvre pour la station Esquirol,
- un marché pour la réalisation de la mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC) de l'opération.

Le présent marché de maîtrise d'œuvre concerne la réalisation des aménagements nécessaires de 12 stations dites « pré-adaptées » : Bellefontaine, Reynerie, Mirail Université, Bagatelle, Arènes, Saint-Cyprien, Capitole, Marengo SNCF, Jolimont, Roseraie, Argoulets, Balma Gramont de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine.

La part des travaux objet du présent marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 10 000 000 euros HT (valeur janvier 2014).

Les missions confiées au titulaire comprendront les missions normalisées de maîtrise d'œuvre (DIA, AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR,) auxquelles s'ajoutent les missions complémentaires suivantes :

- Sécurité de l'exploitation,
- Participation à la cellule de coordination et de pilotage,
- Synthèse et coordination des études et travaux de déviations des réseaux,
- Assistance aux procédures administratives,
- Assistance à la communication institutionnelle et à l'information du public,
- Evaluations relatives au développement durable,
- Assistance par des missions d'expertise en cas de litige avec des tiers,
- Assistance pour la gestion des sinistres,
- Définition des besoins (dès les phases d'études, puis en phase travaux) et missions PRO, DCE, ACT, VISA, DET, AOR pour des prestations complémentaires à réaliser dans le cadre de l'opération,
- Schéma Directeur de la Qualité.

Le présent marché comprend 2 tranches :

- une tranche ferme qui comprend les missions : DIA, AVP, PRO, ACT, EXE,
- une tranche conditionnelle qui comprend les missions : VISA, EXE, DET, AOR,

Les éléments de mission complémentaires se répartissent sur les deux tranches en fonction des nécessités.

La consultation a été lancée par avis d'appel public à la concurrence télétransmis le 02 avril 2015 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 18 mai 2015.

La composition du Jury désigné, conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, par la Personne Publique, pour formuler un avis sur la sélection des candidats et le choix du titulaire est la suivante :

❑ **Membres avec voix délibérative (9) :**

- les 5 membres élus par le Comité Syndical du SMTC, ainsi que le Président du jury, également Président de la commission d'appel d'offres du SMTC,
- Mr Bernard LUGA - Représentant de l'Ordre des Architectes,
- Mr Nicolas PAGES – Directeur Exploitation et Maintenance Métro de TISSEO,
- Mr Philippe LE COCQUEN - Directeur Mobilités Gestion Réseaux de Toulouse Métropole.

❑ **Membres avec voix consultative (2) :**

- le Comptable public du SMTC ou son représentant,
- un Représentant du service en charge de la concurrence.

4 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. EGIS Rail, EGIS SO, TAILLANDIER Architectes Associés
2. BG Ingénieurs Conseils, OTCE Midi-Pyrénées, LCR ARCHITECTES, OTCE Organisation,
3. SNC LAVALIN, AZEMA Architectes
4. INGEROP, BELLOUARD, MONTLAUR & BALDUCCHI

Le Jury du SMTC a, dans sa séance du **16 juin 2015**, émis un avis favorable à l'agrément de ces 4 candidatures.

Le Jury du SMTC a, dans sa séance du **30 juin 2015**, émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement d'entreprises **INGEROP/BELLOUARD/MONTLAUR & BALDUCCHI** dont le montant proposé s'élève à **1 214 850 € HT**.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance, du **30 juin 2015** attribué le marché au groupement **INGEROP/BELLOUARD/MONTLAUR & BALDUCCHI** pour un montant de **1 214 850 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2015 12530 M avec le groupement **INGEROP/BELLOUARD/MONTLAUR & BALDUCCHI** pour un montant de **1 214 850 € HT**.

* *
*

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

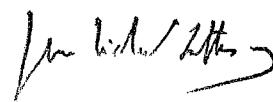
ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec le groupement **INGEROP/BELLOUARD/MONTLAUR & BALDUCCHI** le marché n° 52M 2015 12530 M concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires de 12 stations dites « pré-adaptées » de la ligne A de métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long pour un montant de **1 214 850 € HT**.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

